

et fils signent un reçu de 2.612 francs, en partie solde de travaux relatifs à « la mosaïque du vestibule des lettres », en partie somme à valoir sur la restauration et la pose des deux mosaïques qu'ils plaçaient alors dans la salle des Plâtres, celle des Jeux du cirque et celle des Exercices de la palestres <sup>1</sup>. Le *Catalogue sommaire des Musées* ne mentionne pas la mosaïque des Chazeaux, vu qu'elle se trouve dans une partie du Palais Saint-Pierre affectée de tout temps à d'autres services.

Martin-Daussigny ne la décrit point. Il se contente de dire <sup>2</sup>, et M. Adrien Blanchet de le répéter à peu près textuellement <sup>3</sup>, qu'elle est « d'un mérite ordinaire, mais assez bien conservée ». « C'est une œuvre d'art de quatrième ordre », déclare le premier au Comité archéologique de Lyon <sup>4</sup>. Ni l'intérêt du sujet ne la recommande, en effet, ni la finesse du travail ; elle n'a pour elle que son antiquité. L'appréciation admirative du journal nommé plus haut démontre l'incompétence ou la légèreté de son rédacteur, comme aussi la description qu'il donne du pavement ; mais celle-ci contient quelques renseignements utiles. La mosaïque n'était certes pas « un magnifique spécimen du luxe artistique de notre ancienne cité gallo-romaine », ni « un des plus beaux vestiges d'antiquité romaine » qui eussent été « depuis plusieurs années exhumés des entrailles du vieux Lugdunum ». Il est même exagéré de dire qu'« elle se fait remarquer par l'élégance du dessin de sa décoration autant que par l'harmonieux coloris de sa marquetterie de marbres », et que « l'intérieur est occupé par des caissons qui, sans être d'une ornementation recherchée, sont d'un bon style et ne sont pas sans élégance ». La description suivante n'est ni complète ni exacte : « Le pourtour est orné de deux larges bordures, l'extérieure en forme de grecque et l'intérieure en forme d'enroulements ou de *postes*. Le champ renfermé dans ce double cadre est divisé en compartiments arrondis groupés avec symétrie ». Nous la trouvons dans le n° du 20 ; celle que nous trouvons dans le n° du 23 est encore moins bonne, sauf pour un détail : « Sa bordure extérieure ne pré-

---

1. Voir chap. I, § IV.

2. Dans sa note, citée plus haut, à l'Académie des Inscriptions.

3. *Inventaire des mosaïques de la Gaule*, I, n° 755.

4. *Travaux...*, pass. cité. Dans la *Revue du Lyonnais*, pass. cité : « Elle est de quatrième ou cinquième ordre ».